

CIAS

Centre Intercommunal
d'Action Sociale
Loches Sud Touraine

**CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LOCHES SUD TOURAINE
SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du MERCREDI 26 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 26 JUIN à 17 heures 30, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de Loches Sud Touraine, légalement convoqué le 12 JUIN s'est réuni en présentiel au pôle social Simone VEIL, 24 bis avenue du Général de Gaulle 37 600 LOCHES, sous la vice-présidence de Madame Christine BEFFARA.

ETAIENT PRESENTS :

Membres élus du CIAS :

Madame BEFFARA Christine, Commune de REIGNAC SUR INDRE, et vice-présidente déléguée du CIAS
Monsieur GALLAND Jean-Claude, Commune de BETZ LE CHÂTEAU
Madame GARNIER Maryse, Commune de VILLELOIN-COULANGE
Madame GERVES Valérie, Commune de LOCHES
Madame LACAZE Frédérique, Commune de LOCHES
Madame MERLET Catherine, Commune de GENILLE
Monsieur MEUNIER Jean Jacques, Commune d'AZAY SUR INDRE
Madame REZEAU Régine, Commune de SEPMES
Madame VIALLES Elisabeth, Commune de TAUXIGNY-SAINT BAULD

Membres désignés :

Madame CZAPEK THINSELIN Martine, Présidente d'ORCHIS
Monsieur DE SOUSA PINTO Jérôme, directeur adjoint des Apprentis d'Auteuil
Monsieur GALLAND Jean Claude, Croix-Rouge Haute Touraine
Madame GUILLARD Monique, Entraide Lochoise
Monsieur LEDUC André, CFDT RETRAITES
Madame RABATE Sandrine, ASSAD-HAD
Madame RIBREAU Agnès, foyer de CLUNY

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Membres élus du CIAS :

Monsieur CHARBONNIER Jacky, Commune d'ORBIGNY
Monsieur DUJON Christophe, Commune d'ABILLY
Monsieur HENAULT Gérard, Président de la CCLST et du CIAS, commune de FERRIERE LARCON
Madame PINSON Anne, Commune de LOCHES
Madame THIBAUT Nicole, Commune de TOURNON-SAINT-PIERRE
Madame VELLUET Sylvie, Commune d'YZEURES-SUR-CREUSE

Membres désignés

Madame BEAUJARD Blandine, Croix-Rouge du Grand Lochois
Madame BUREAU Valérie, membre désignée
Madame CHEVALIER Nicole, AGEVIE
Monsieur DEBARD Martin, Association Puzzle
Monsieur DOUADY Daniel, Entraide de la Touraine du Sud
Madame DUBOIS Agnès, MARPA Bridoré
Madame GUERLINGER Chantal, Commune de DESCARTES
Monsieur JOUBERT Jean, UDAF
Madame POUIT Patricia, ADMR Montrésor

**DELIBERATION 2024 – 10 : PORTANT ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS
AUX ASSOCIATIONS pour l'année 2024**

Dans la séance de ce jour, la vice-présidente déléguée rappelle que le conseil d'administration du 25 mars dernier :

- A déjà statué sur les montants de subventions accordées auprès de la Croix Rouge Haute Touraine et des Restos du Cœur (voir tableau ci-dessous)
- A déjà voté l'enveloppe des subventions sur une enveloppe globale de 15 000 € comprenant les montants attribués ce jour aux restos du Cœur (3 000 €) et de la Croix Rouge Haute Touraine (7 287,50 €)
- A chargé la commission permanente d'examiner les demandes de subventions individuellement (présentées dans le tableau ci-après et de proposer au prochain conseil d'administration les montants de subvention à attribuer par association à l'appui des critères définis dans le nouveau règlement intérieur.

La vice-présidente déléguée présente ci-après les demandes de subventions reçues à ce jour, récapitulées dans le tableau en fin de la présente délibération.

- **Association Banque Alimentaire de Touraine : 2 000,00 € sollicité (comme en 2023),**

Face à l'augmentation des besoins, cette participation permet d'apporter également un soutien financier, en plus des collectes alimentaires nationales, le CIAS participant à la collecte de novembre, mais pas de printemps. Cette subvention est en parallèle du règlement de la participation de solidarité versée par le CIAS pour l'approvisionnement en denrées alimentaires (adhésion 50 € + 130 paniers : 2 325 € en 2024 (comme en 2023).

- **Frances Victimes (ex ADAVIP) : 2 000 € sollicité (1 100 € accordé en 2023)**

L'association Frances victimes tient une permanence bi mensuelle au sein du pôle social à Loches, et également accessible via les tablettes dans les gendarmeries du territoire, afin d'accompagner et aider gratuitement les victimes dans leurs démarches, par l'intermédiaire d'un juriste de droit pénal. L'accompagnement peut se poursuivre également en amont, pendant et après une audience au Tribunal à Tours, étant la seule association habilitée par le ministère de la Justice pour accompagner jusqu'à l'audience et protéger les victimes. L'association a constaté une hausse des victimes accompagnées, notamment liées à des violences intra familiales.

- **CAARUD AIDES (Centre Accueil et Accompagnement à la Réduction des risques pour les Usagers de drogues) : 1 000,00 € sollicité (300 € accordé en 2023)**

Cette association assure une maraude mensuelle sur le Lochois et sur le Descartois, a cessé depuis 2023 sa permanence bimensuelle au pôle social à Loches par manque de fréquentation sur Loches et pour couvrir le Descartois. Elle réalise des actions de prévention auprès des usagers de drogues (accueil social pour les personnes consommatrices de produits psycho actifs, programme d'échanges de seringues, accompagnement vers le soin et l'accès aux droits, tests rapides à orientation diagnostiques VIH (TROD)). Le CAARUD viendra présenter le 08 juillet prochain son bilan d'activité 2023 auprès des membres de la commission permanente du CIAS.

- **Planning Familial : 300,00 € sollicité (comme en 2023)**

Cette association assure une permanence mensuelle ouverte à tout public (jeunes, femmes victimes de violences, personnes en situation d'handicap...) notamment au pôle social à Loches, dans les locaux France Services à Descartes depuis janvier 2023. L'association propose une écoute, orientation et information sur deux problématiques majeures : les sexualités et les violences. Cette association intervient sur demande auprès de différentes structures (collège, mission locale, foyers d'aide sociale à l'enfance, foyer de vie pour personnes en situation d'handicap...), et sur toute manifestation pour faire de la prévention. Le planning familial est de nouveau intervenu en juin 2024, auprès des bénéficiaires de la distribution alimentaire du CIAS sur une prévention précarité menstruelle.

- **Association OUTREVOIR : 500,00 € sollicité (1ere demande)**

Cette association a organisé sur février – mai 2024 une action « Printemps du papier » à Beaulieu lès Loches, qui consistait au partage d'un savoir-faire qualifié dans les domaines artistiques, utilisant le papier comme support, ateliers ouverts à tout public, avec le projet pour le CIAS d'associer les jeunes du Foyer de Jeunes Travailleurs (FJT) du CIAS.

Toutefois l'absence de l'assistante sociale du CIAS durant le 1^{er} trimestre 2024, accompagnant les jeunes du Foyer de Jeunes Travailleurs n'a pas permis l'implication des jeunes. De plus, les événements culturels n'étant pas du ressort de la compétence du CIAS, la commission permanente du CIAS, réunie en mai 2024, a porté un avis défavorable à cette demande de subvention.

Récapitulatif des 2 subventions accordées par le conseil d'administration du CIAS en date du 25 mars 2024, des QUATRE montants de subvention et UN refus proposé au Conseil d'administration par la commission permanente :

Après avoir entendu l'exposé de sa Vice-Présidente, le Conseil d'administration :

- **VALIDE** les montants proposés dans le tableau présenté ci-après
- **CHARGE** la commission permanente d'examiner toutes nouvelles demandes de subventions, à l'appui des critères définis dans le règlement intérieur d'attribution, et dans la limite de l'enveloppe budgétaire fixée à 1 012,50 € sur un total de 15 000 € voté au titre des subventions.

Cette délibération sera transmise au :

- Représentant de l'Etat chargé du Contrôle de Légalité,
- Au Trésorier du CIAS

FAIT à LOCHES, le 26 JUIIN 2024,

Pour le Président du CIAS,

La vice-présidente déléguée,

Christine BEFFARA


CIAS Loches Sud Touraine
 24 bis, Avenue Général de Gaulle
 37600 LOCHES
 Tél. : 02 47 59 23 30
 cias@lochessudtouraine.com

Certifié exécutoire par la vice-présidente déléguée du C.I.A.S

Compte tenu de la réception en sous-Préfecture le

Et de la publication ou notification le

Pour le Président du CIAS,

La vice-présidente déléguée,

Christine BEFFARA


CIAS Loches Sud Touraine
 24 bis, Avenue Général de Gaulle
 37600 LOCHES
 Tél. : 02 47 59 23 30
 cias@lochessudtouraine.com

Tableau des subventions accordés par le CIAS au 26

	Montant annuel sollicité en 2024	Subventions accordées en 2024	Fréquence de versement
Croix Rouge Haute Touraine Compétence aide alimentaire liée extension périmètre CIAS : épicerie sociales sur Ligueil, Descartes, Preuilley sur Claise et Grand Pressigny 405 paniers à 17,5€ par panier et 4 adhésions à 50 € par site au 01/01/2024 facturé par la Banque alimentaire	7 287,50 €	7287,50 €	Annuelle -Accordée par délib du 25/03/24 -Versée au plus tard le 31/05/2024 -Egal au montant de la participation de solidarité versée par l'association à la Banque Alimentaire de Touraine
Resto du Cœur Compétence aide alimentaire liée extension périmètre CIAS : centre de distribution à Loches, Ligueil, Descartes et Preuilley sur Claise	3 000 €	3 000 €	Annuelle -Accordée par délib du 25/03/24 -Versée au plus tard le 31/05/2024 En vertu de la convention de partenariat signée en 2019
Banque alimentaire de Touraine (BAT) Fournisseur des denrées alimentaires auprès du CIAS, qui est adhérent de la BAT et verse en parallèle une participation de solidarité au prorata d'un nombre de paniers (130 en 2024) Contribution du CIAS aux collectes nationales	2 000 €	2 000 €	Annuelle Versée au plus tard le 15/09/2024
France Victimes (ex ADAVIP 37) Et mise à disposition gratuite d'un bureau lors de leur permanence mensuelle au pôle social de Loches, par une juriste de droit pénal	2 000 €	1 100 €	Annuelle Versée au plus tard le 15/09/2024
Planning Familial Et mise à disposition gratuite d'un bureau lors de leur permanence mensuelle au pôle social de Loches ou dans les locaux Frances Services à Descartes depuis janvier 2023	300 €	300 €	Annuelle Versée au plus tard le 15/09/2024
CAARUD AIDES Prévention addiction aux drogues Maraude 2 fois par mois sur le Lochois et Descartois	1 000 €	300 €	Annuelle Versée au plus tard le 15/09/2024
Association Outrevoir Action printemps du papier Beaulieu lès Loches Partage d'un savoir-faire qualifié dans les domaines artistiques utilisant le papier comme support, ateliers ouverts notamment aux jeunes du FJT du CIAS	500 €	0	
Demandes ultérieures		1 012,50 €	Sur présentation d'un dossier examiné par la commission permanente, pour décision dans la limite de l'enveloppe budgétaire fixée par le Conseil
TOTAL	Montants sollicités : 16 087,50 €	15 000,00 €	Prévus sur Compte 6574